

# CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2010

L'an deux mille dix et le premier février à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

L'an deux mille dix et le premier février à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

**Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

**Absents :** Mrs DE GUALY (excusé), RASKOPF (excusé), Mme BORIES (excusée), Mme RAHOU.

**Secrétaire :** Mr GALINIÉ.

---

*Avant de débiter ce premier conseil municipal de l'année 2010, Monsieur le Maire tient à féliciter une nouvelle grand-mère parmi les membres de l'assemblée, en la personne de Madame Borello, qui est l'heureuse grand-mère depuis hier d'un petit Kilian. Il annonce également l'arrivée d'un petit Enzo dans le foyer de Delphine Crozes du Centre Social et Culturel.*

*Puis, Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :*

- une convention d'objectifs pour l'accueil de loisirs avec la CAF,
- le transfert de maîtrise d'ouvrage des travaux de l'avenue Jean Jaurès.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

*Monsieur le Maire rappelle que la précédente séance du conseil municipal fut très longue, car les débats autour des transferts de compétences ont suscité de nombreuses réactions de la part des élus. Le compte-rendu de cette dernière réunion n'appelant aucune remarque particulière, Monsieur le Maire considère qu'il est adopté à l'unanimité, et il remercie ses collègues.*

*Depuis ce dernier conseil du mois de décembre, quelques décisions ont été prises, Mr le Maire en fait part :*

- avenant n° 3 avec la Compagnie d'assurance SMACL régularisant pour l'année 2009 l'assurance véhicules à moteur et risques annexes du budget ville,
- avenant n° 1 avec la Compagnie d'assurance SMACL régularisant pour l'année 2009 l'assurance véhicules à moteur et risques annexes du budget du service des eaux,
- marché de location de minibus pour les services de la ville avec la SARL JLC Tourisme
- droits de préemption non exercés sur plusieurs immeubles
- acquisition du logiciel de gestion de la dette WINDETTE V5 et un contrat d'adhésion au club finance sera signé afin d'assurer la maintenance du logiciel avec la société SELDON FINANCE à Bidart,
- convention avec Claire Garralon, illustratrice jeunesse pour l'organisation d'une journée animation avec l'école Louisa Paulin le vendredi 22 janvier 2010.

## **TARIFS SEJOUR NEIGE**

*Madame Saby rapporte que ce séjour neige est destiné à 13 enfants âgés de 11 à 16 ans, qui seront encadrés par une équipe composée de 3 personnes, dont un animateur stagiaire préparant le BAFA.*

*Il se déroulera du 14 au 20 février 2010 au centre de vacances Le Pignan à Cierp Gaup dans la Haute Garonne.*

*Les activités proposées sont le ski de fond, le ski alpin, la rando raquette à Superbagnères, la visite d'une exposition sur l'Himalaya, et une sortie aux thermes de Luchon.*

*Madame Saby annonce que le budget prévisionnel de ce séjour est de l'ordre de 7 900 euro ; après déduction des recettes espérées incluant la participation des usagers, de l'ACSé, de la DDJS et de la CAF, la participation effective de la commune serait de 3 600 euros.*

Rapporteur : Madame Saby

DELIBERATION

**Adopté à l'unanimité.**

*Madame Saby ajoute que les tarifs restent inchangés par rapport à ceux de 2009 et que 50 % des enfants inscrits font partie de la première et de la deuxième tranche.*

## **CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE**

*Madame Combes souligne que ce recrutement se fait à la demande des enseignants, qui ont souhaité, après une interruption d'un an, la reprise d'un atelier musique.*

*L'intervention s'effectue sur le temps scolaire, pendant l'année 2010, à savoir de février à juin et de septembre à décembre, pour un coût total de 6 286 euros, le coût horaire étant de 28 euros brut.*

*Madame Combes fait remarquer encore une fois que l'Education Nationale se décharge allégrement sur les collectivités locales qui sont donc contraintes d'embaucher des vacataires pour l'apprentissage de la musique en primaire.*

*Elle rappelle que l'intervenante est Cécile Ducomte qui avait déjà œuvré dans les écoles il y a deux ans. Cette année la demande des enseignants a été plus importante, donc la commune a décidé de la recruter à nouveau. Elle interviendra dans les écoles maternelles et primaires dont le projet pédagogique de l'année a pour thème la musique. Elle rappelle que les interventions ont lieu uniquement sur le temps scolaire, avec l'accord de l'Inspection Académique qui exige certaines compétences de la part des intervenants.*

Rapporteur : Madame Combes

DELIBERATION

**Adopté à l'unanimité.**

## **PROLONGATION DU CONTRAT DU CHARGE DE MISSION POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC SUR PRATVIEL**

*Madame Bertrand rapporte que par délibération en date du 14 septembre 2009, le Conseil Municipal a créé un poste de chargé de mission pour une période de deux mois pouvant être renouvelé une fois, afin de réaliser un diagnostic sur le quartier de Pratviel.*

*La personne chargée de ce diagnostic s'appelle Marion Baudry, elle a fait des études de sociologie ; elle travaille à mi-temps, soit 20 heures par semaine et son contrat a déjà été renouvelé une première fois, car il est difficile d'établir ce diagnostic sur un temps si court. A présent, elle aborde la phase analyse des réponses collectées, qui nécessite encore beaucoup de temps de travail, son contrat va donc être renouvelé pour deux mois.*

*Madame Bertrand rappelle qu'il s'agit d'un diagnostic GUP (Gestion Urbaine de Proximité) dans le quartier de Pratviel. L'objectif est de réaliser un état des lieux concernant le cadre de vie, le lien social, ainsi que les relations de voisinage.*

*Les résultats de ce diagnostic seront restitués et présentés aux élus dès qu'il sera terminé.*

*En se déplaçant dans le quartier, élus, techniciens et habitants ont pu constater un grand nombre de dysfonctionnements ; par conséquent, beaucoup d'améliorations sont à apporter.*

*Il est demandé pourquoi la commune n'a pas proposé un temps complet au chargé de mission pour effectuer ce diagnostic ; Madame Bertrand répond que Marion effectue un autre mi-temps à la ludothèque d'Albi, la Marelle.*

*Madame Bertrand fait savoir qu'actuellement un autre diagnostic est réalisé sur la commune, à l'initiative du CCAS, concernant les personnes âgées de plus de 75 ans ; ce diagnostic est destiné à mettre en lumière leurs différents problèmes, à faire émerger leurs besoins, et à apporter des solutions pour éviter l'isolement, et leur permettre de vivre le plus longtemps possible à leur domicile.*

*Elle ajoute également que les opérations de recensement de la population ont débuté depuis le 21 janvier ; il y a donc beaucoup de personnes qui visitent les saint-juériens en ce moment.*

*Monsieur le Maire fait remarquer qu'il a été constaté beaucoup de crainte et de méfiance de la part de la population, des personnes refusent de recevoir les agents recenseurs, de répondre aux questions qui leur sont posées.*

*Des confusions sont également possibles entre les diverses enquêtes menées, essentiellement chez les personnes âgées ; les problèmes sont réglés au cas par cas, par téléphone ou par courrier.*

*Monsieur le Maire indique que les étudiants ont déjà visité près de deux cents personnes âgées ; ils ont recueilli des questionnaires qu'ils vont étudier avant de passer à la phase entretien avec certaines d'entre elles.*

*Il informe que les étudiants chargés de cette enquête sont des personnes sérieuses en 5<sup>ème</sup> année de sociologie.*

*Madame Bertrand souhaite que chaque élu soit informé de toutes ces opérations afin d'être en mesure de rassurer certaines inquiétudes évoquées précédemment par Monsieur le Maire.*

*En effet, d'après les premiers résultats du diagnostic de Gestion Urbaine de Proximité réalisé sur Pratviel, il est remonté que beaucoup de personnes n'avaient pas voulu répondre au questionnaire par peur notamment de dévoiler leur vie privée, ou bien que des allocations leur soient supprimées. Ces comportements et ces attitudes expriment clairement le ressenti de la société d'aujourd'hui, dans laquelle la peur est partout présente.*

*Il est donc important de faire savoir que le but n'est pas de supprimer, mais au contraire d'améliorer les conditions de vie de chacun.*

Rapporteur : Madame Bertrand

DELIBERATION

**Adopté à l'unanimité.**

**DISSIMULATION RESEAU BT chemin de la Mouyssetié**

Rapporteur : Monsieur Delpoux

DELIBERATION

**Adopté à l'unanimité.**

*Monsieur Delpoux explique que l'an dernier la tranche de travaux concernait le quartier de la Mouyssetié, avec l'aménagement des espaces verts de l'avenue Emile Andrieu, et d'une aire de jeux près des HLM de la Mouyssetié.*

*Il était entendu que Tarn Habitat se chargerait de la reprise du contour du quartier de la Mouyssetié, et que la commune achèverait l'aménagement par l'enfouissement de tous les réseaux d'électricité et de téléphone chemin de la Mouyssetié, et sur la voie à l'arrière de l'espace vert.*

*Ces travaux d'enfouissement sont prévus au budget 2010 et la commune doit faire les demandes de subvention.*

*Monsieur Delpoux rappelle que pour l'année 2010, deux programmes d'enfouissement ont été budgétisés, celui de la Mouyssetié et celui de l'avenue Jean Jaurès, du rond-point Saint-Georges au garage Sacilotto, avec en plus l'enfouissement de la fibre.*

*Monsieur Delpoux ajoute que pour l'aménagement de l'aire de jeux, un inventaire des arbres présents sur l'espace vert a été réalisé ; des acacias ont été enlevés, et seules les essences qui méritaient d'être gardées ont été conservées, il s'agit d'érables pleureurs ayant atteint une taille qui nécessite un grand nombre d'années.*

*En ce qui concerne le stationnement, Monsieur Delpoux explique qu'il faut attendre que le goudronnage soit effectué pour se rendre compte des six ou sept places qui ont été prévues en bout de l'espace vert, ainsi que des six emplacements à créer de l'autre côté.*

**MISE AUX NORMES DE LA CUISINE CENTRALE - Concours de l'Etat au titre de la D.G.E.**

Rapporteur : Monsieur Boudes

DELIBERATION

**Adopté à l'unanimité.**

*Monsieur le Maire rapporte que la Direction des Services Vétérinaires, suite à sa dernière visite, a remis un rapport satisfaisant ; par conséquent les travaux de mise aux normes ne devraient pas être considérables et leur coût ne dépassera pas 80 000 euro TTC.*

*Monsieur le Maire fait savoir que la DGE sera vraisemblablement supprimée en 2011. Il y a quelques années, elle pouvait être demandée pour tout type de travaux, puis des restrictions sont intervenues, et aujourd'hui elle ne peut être octroyée que pour des travaux concernant l'aménagement des mairies ou des locaux scolaires ; il ajoute que les montants restent peu élevés.*

*Monsieur le Maire informe ses collègues que l'objectif du Maire d'Albi, Président de la communauté d'agglomération de l'albigeois est la création d'une cuisine centrale pour les 17 communes de l'agglomération ; mais aucune commune n'a semblé intéressée par l'idée, et Monsieur le Maire regrette que plus de 60 % des communes, comme Cunac, Lescure, ou Puygouzon, fassent appel au privé.*

*Saint-Juéry n'est bien sûr pas intéressée, préférant conserver la qualité et les menus de sa cantine, et souhaitant pouvoir continuer à fonctionner ainsi.*

*Un diagnostic a été réalisé, la demande d'agrément est prête et sera déposée à la DSV dans les prochains jours.*

*Monsieur le Maire estime que la commune a fait le bon choix en prenant le parti de conserver sa cuisine centrale.*

**RENOVATION DE LA COUR DE RECREATION DE L'ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE - Concours de l'Etat au titre de la D.G.E.**

Rapporteur : Monsieur Boudes

DELIBERATION

**Adopté à l'unanimité.**

*Monsieur le Maire tiendra ses collègues informés des aboutissements de ces deux demandes de subvention.*

### **INTEGRATION V.R.D. LOTISSEMENT DE MONTPLAISIR**

Rapporteur : Monsieur Delpoux

DELIBERATION

***Adopté à l'unanimité.***

*Monsieur Delpoux ajoute que les services techniques l'avaient convié à une rencontre avec Monsieur Thiriot sur le site du lotissement. La commune avait fait reprendre toute la fin de voirie, car une sorte de flashage avait été constatée et favorisait la stagnation d'eau dans certains endroits.*

*Monsieur Delpoux reconnaît que la collaboration avec Monsieur Thiriot a été en tout point remarquable, il a accepté sans réticence de réaliser la reprise de la voirie à la demande de la commune, qui récupère ainsi un lotissement en bon état.*

*Il souhaite qu'au cours de la prochaine réunion de la commission de révision du PLU, une réflexion soit engagée sur les obligations applicables aux futurs lotissements, afin d'éviter que la commune ne récupère des lotissements avec une voirie et une chaussée en mauvais état, après seulement 10 ans, comme cela a déjà été le cas.*

*Monsieur Kowalczyk demande à quoi sert l'enquête publique.*

*Il est répondu que l'enquête publique est obligatoire pour toute intégration dans le domaine public de la commune.*

*Réglementairement, ajoute Monsieur Delpoux, tant qu'un lotissement n'est pas transféré, le ramassage des ordures ménagères peut s'arrêter à l'entrée du lotissement, et les riverains être contraints d'apporter les containers à l'entrée du lotissement.*

*Madame Thuel demande pourquoi la commune a souhaité l'intégration de ce lotissement précisément.*

*Monsieur Delpoux explique que l'intégration a été demandée par l'association de quartier, propriétaire de la voirie, mais il n'y a aucune obligation à demander l'intégration, et la commune ne peut également l'imposer.*

*Aujourd'hui, par rapport au transfert de la voirie vers la C2A, les riverains ont tout intérêt à ce que le lotissement soit intégré dans le domaine public de la commune.*

*Actuellement, il reste seulement deux ou trois lotissements dans le domaine privé, Monsieur le Maire promet de faire un point prochainement sur les lotissements de la commune.*

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA F.N.A.C.A.**

*Monsieur le Maire rapporte que la commune a été sollicitée par les membres de la FNACA pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'occasion, en 2010, du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la création de la section de Saint-Juéry.*

*Plusieurs manifestations commémoratives sont prévues, et plus particulièrement la pose d'une plaque au Monument aux Morts, le 19 mars prochain.*

*Il a semblé normal d'accorder une participation à une association qui fête son anniversaire.*

Rapporteur : Monsieur le Maire

DELIBERATION

***Adopté à l'unanimité.***

### **SERVICE JEUNESSE – SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE**

*Madame Saby rappelle que cette convention est signée pour la troisième année, et que la participation de la CAF est calculée à partir d'un pourcentage des dépenses restant à la charge de la commune ; cette participation est de l'ordre de 300 000 euro.*

*S'agissant d'une convention d'objectifs, Madame Saby ajoute que la commune doit mettre en place des actions allant dans le sens souhaité par la CAF*

Rapporteur : Madame Saby

DELIBERATION

***Adopté à l'unanimité.***

Rapporteur : Monsieur Delpoux

DELIBERATION

**Adopté à l'unanimité.**

*Monsieur Delpoux fait remarquer qu'il s'agit du premier marché réalisé après le récent transfert de la compétence voirie à la C2A ; c'est donc réellement une mise en œuvre du transfert.*

*La C2A sera en charge de la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du chantier, et Jérôme Mercadier sera en appui pour vérifier si les décisions de la commune sont respectées.*

*Monsieur Delpoux indique que chaque fois que des travaux concernant les deux compétences, seront entrepris, il sera nécessaire de délibérer de cette façon.*

*Pour ce chantier, Monsieur le Maire souligne qu'il était possible de faire une commande groupée, mais cette procédure nécessitait un délai supplémentaire de plus de un mois ; la commune désireuse que les travaux débutent au plus tôt, c'est-à-dire mi avril, la solution la plus rapide a donc été choisie.*

*Monsieur le Maire avant de clore cette réunion, informe que les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu les 15 et 29 mars, pour la préparation et le vote du budget 2010.*

*Madame Bertrand indique qu'une date a été ajoutée sur le calendrier de la présence des élus sur le marché, il s'agit du jeudi 1<sup>er</sup> avril. En effet, du 29 mars au 4 avril, se déroule la semaine du développement durable, et Monsieur Kowalczyk a pensé que la présence des élus serait intéressante pour présenter et expliquer aux saint-juériens les différentes manifestations organisées dans ce cadre-là.*

*Monsieur Kowalczyk annonce que le point fort de cette semaine sera la venue d'un galion de 15 mètres, sur la place marie Curie, le vendredi 2 et samedi 3 avril, à l'intérieur duquel se trouveront des animations ludiques liées à l'environnement. Il lui est donc apparu judicieux de présenter cette manifestation le jeudi sur le marché, afin de sensibiliser un plus grand nombre de personnes.*

*Monsieur Marty rappelle que le 14 et le 21 mars se déroulent les élections régionales, et que tous les élus sont conviés à tenir les bureaux de vote.*

*Madame Saby informe qu'une soirée jazz se déroulera le 12 février à la salle de l'Albaret ; des places au tarif privilège de 16 euro sont en vente à la Maison de la Presse.*

*Madame Bertrand annonce la semaine de la Journée de la Femme, qui proposera plusieurs manifestations ; le 8 mars une soirée cabaret organisée par le centre social et culturel à la salle Louise Michel, le 10 mars la projection d'un film sur la condition des femmes suivie d'une table ronde organisée par le Musée, et une exposition organisée par la médiathèque sur le thème "Rêves de femmes, femmes de rêve".*

*Des rebondissements sur le thème des femmes auront lieu tout au long de l'année dans la commune, pour rappeler que les femmes existent et qu'elles sont formidables, ajoute Madame Bertrand.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.*